

Etude pour SignEvents

“

Création d'un site web
français spécialisé
dans le *langage des signes*.

”



sinao

L'équipe

Jean-Michel Bohn
Chef de projet

Sylvie Raoul
Chef de projet

Benoit Doreau
Webdesigner

Léandro Marques
Développeur

Hervé Le Bozec
Webmaster

Mode opératoire

Réunion
quotidienne

Répartition
des tâches

Debrief

Centralisation

Brief

Notre client “Sign Events” nous mandate pour créer son site web de formation professionnelle continue du langage des signes. La fondatrice de la société Sign Events, Mademoiselle Hoarau, suggère des hypothèses de départ dans le cadre de son brief. Elle souhaite un nouveau site web simple, coloré et clair permettant la mise en avant simplifiée de 3 pôles essentiels de l’activité créée que sont :

- la formation professionnelle continue de la langue des signes ;
- l’interprétariat en langue des signes et prises de notes ;
- spectacle et animations en langue des signes.

Le brief comporte une courte vidéo explicite de Mademoiselle Hoarau en langage des signes et en langage parlé, accompagné de dossiers détaillant les points suivants :

- descriptif de l’entreprise ;
- gamme de services proposés ;
- types de formation.

1. ENVIRONNEMENT

L'environnement concerné est celui des malentendants et des entendants, nous sommes donc dans le monde du handicap en France et du lien nécessaire de compréhension entre ces deux "communautés" plus ou moins éloignées. C'est donc fondamentalement la consolidation de la rencontre entre la beauté des signes et des mots pour construire et consolider la passerelle entre malentendant "et entendant". C'est aussi la volonté de normaliser le handicap au sein de la société Française et d'éviter toute discrimination dans un cadre législatif. Nous sommes dans un sujet fondamental de société où l'information est aussi un élément stratégique et réunificateur en terme de compréhension mutuelle et d'intégration, au delà de l'aspect traditionnel du commerce que l'on ne peut négliger par la biais de la formation professionnelle continue.

Qu'est-ce que le handicap ?

La classification internationale des handicaps (CIH) établie par l'OMS en 1980, remplacée en 2001 par la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) met en évidence les différentes composantes du handicap :

- les déficiences ;
- les limitations d'activité ;
- les restrictions de participation

Selon la loi, constitue un handicap :

"Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant."

A- Le handicap en France

✓ Les chiffres récents

○ Les chiffres globaux du handicap en France

Selon le Ministère de la Santé, on dénombrait en 2010, 12 millions de personnes handicapées en France, dont 2 millions de personnes à mobilité réduite. Les dépenses publiques consacrées à la politique pour les personnes handicapées s'élèvent à 34 milliards d'euros en 2010.

Le handicap des enfants et des adolescents

135 000 enfants handicapés sont accueillis dans les établissements scolaires du milieu ordinaire et 110 000 enfants sont accueillis en établissements spécialisés.

○ Le handicap des adultes

Environ 100 000 adultes handicapés sont hébergés en structures médico-sociales et 110 000 en centre d'aide par le travail. 800 000 personnes sont allocataires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et plus de 500 000 personnes bénéficient d'une pension d'invalidité. 1,2 million de personnes de plus de 16 ans déclarent à la fois une ou plusieurs incapacités, une restriction d'activité. Un tiers des actifs handicapés est au chômage et près de 100 000 entreprises sont assujettis à l'obligation d'emploi de 6%.

○ Le handicap des personnes âgées

970 000 personnes perçoivent l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) dont on peut bénéficier à partir de 60 ans. 850 000 personnes souffrent de la maladie d'Alzheimer et 225 000 cas nouveaux se déclarent chaque année. A 80 ans, 9 personnes sur 10 vivent à leur domicile. Plus de 5 millions de personnes ont plus de 75 ans, dont 1,2 millions 85 ans ou plus. Ce chiffre doublera dans les 10 prochaines années.

✓ Perception du handicap

Une enquête Ipsos révèle que la perception du handicap en France a évolué. Pourtant, les "malades" se heurtent souvent à une autre réalité...

80 % des Français pensent connaître le handicap et 78 % des Français déclarent avoir déjà parlé à un handicapé. Cette perceptible évolution des mentalités résonne comme une victoire pour les associations de défense des intérêts des personnes handicapées, notamment concernant le regard de la société dans son ensemble, beaucoup plus ouverte qu'il y a une cinquantaine d'années. 85% des Français déclarent n'éprouver aucune gêne face au handicap.

Néanmoins un certain nombre d'idées reçues persistent et plus d'un Français sur trois considère en effet, à tort, qu'une personne handicapée n'a pas toujours conscience de sa différence ; et 30 % pensent toujours qu'elle ne peut pas être autonome. Nous notons aussi que dans tous les lieux de la vie, au travail, à l'école, les handicapés sont très peu nombreux.

De plus, les préjugés compliquent toujours sérieusement leur accès au logement, à l'emploi, à l'éducation, à la santé ou à la culture.

Ainsi, diverses campagnes de sensibilisation ont été lancées par les associations au niveau national, notamment par l'Unapei afin de rendre perceptible les handicapés de notre société, notamment ceux considérés comme les " invisibles " de notre société.

Le ministère de l'Education Nationale s'est aussi engagé à mener une politique active en faveur des personnes handicapées et à améliorer la qualité et pertinence de l'accompagnement qui peut être proposé aux personnels des écoles afin d'atteindre le taux d'emploi légal de 6% d'ici l'année 2012. Il existe donc une volonté publique d'intégration du handicap.

✓ Les principaux enjeux du handicap

○ Enjeux sociaux (voir commentaire à ajouter sur la charte de la diversité)

Malgré les dispositions législatives, le handicap reste une cause d'exclusion, en termes d'éducation, d'accès aux infrastructures, d'intégration professionnelle, mais aussi d'acceptation sociale. L'objectif, pour les personnes handicapées, demeure le même : participer pleinement à la vie de la cité.

Notamment via le législatif qui annonce depuis au moins 2005 une " égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ". C'est donc un chantier prioritaire où le politique a un rôle à jouer au même titre que les initiatives privées.

Il s'agit en fait de promouvoir l'intégration des personnes handicapées en termes de soins, d'éducation ou de formation professionnelle et de faire respecter entre autre un quota d'embauche de 6 % de travailleurs handicapés pour toute entreprise de plus de vingt salariés, sous réserve de sanctions juridiques visant les discriminations.

Il est donc fondamental par le biais de toute action possible et structurée de favoriser l'autonomie des personnes à travers des projets individuels de vie dont la communication est l'un des vecteurs fondamentaux (le langage des signes par exemple)

Le handicap continue de se poser actuellement comme un défi majeur à une société "dite" évoluée.

Une partie des enjeux est donc de se préoccuper prioritairement de l'intégration et la participation sociale des personnes handicapées en insistant sur l'égalité et la non discrimination, tout en transformant le handicap en différence culturelle, le langage des signes est une représentation concrète de cette différence culturelle.

Il y a nécessité de redonner une place économique et sociale aux personnes handicapées quelque soit leur âge.

Une société sans handicap est par définition une utopie. Une fois éliminé ce qu'aujourd'hui nous appelons handicap, d'autres différences apparaîtraient inacceptables qui viendraient se substituer aux catégories actuelles, renforçant intolérance et exclusion. Choisir d'accueillir et d'approprier les différences qui nous font peur permet de contribuer à la construction d'une société plus ouverte et plus sereine.

○ Enjeux économique et logique de marché

Il est tout aussi important de se poser la question du handicap sous l'angle du "marché" et des logiques économiques qui sous-tendent le développement de ce "secteur".

Au-delà d'un marché d'aides techniques très spécifiques (dispositifs médicaux ou médico-sociaux) qui recouvre des entreprises de petites tailles et aux modèles économiques souvent fragiles, on voit apparaître de grands acteurs industriels issus de l'électronique et des NTIC sur le marché de l'autonomie et du handicap. Les perspectives de déploiement des technologies de l'information ainsi que de la domotique et de la robotique laissent à penser que le marché de l'autonomie sera demain suffisamment rentable pour accueillir de nouveaux acteurs économiques. Nous observons que le vieillissement de la population, avec les problèmes de perte d'autonomie qu'il provoque, participe de l'élargissement des débouchés des technologies dédiées aux handicapés.

Le handicap permet de faire émerger des innovations profitables à l'ensemble de la société ; par ailleurs, même si elles sont minoritaires, il est important de souligner que le handicap peut également tirer à lui des efforts d'innovations dont les retombées peuvent être bénéfiques à l'ensemble de la société.

Le handicap fait partie de la condition humaine, entre autre du fait de l'ouverture plus large de la société, les personnes affectées par des handicaps deviennent des clients et des participants, et ne sont pas seulement considérées comme des patients, des acheteurs ou les destinataires d'un service.

La logique de rentabilité relative à ce " marché " est donc totalement intégrée et acceptée par tous au même titre que l'innovation et l'utilisation des nouvelles technologies dont Internet.